

Social News – Document unique d'évaluation des risques professionnels : ce qu'il faut savoir



© 2022 Les Echos Publishing

La loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, dite loi « Santé », a apporté des modifications importantes concernant les modalités d'élaboration, de conservation et de mise à disposition du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) entrant en vigueur au 31 mars 2022. Son décret vient de paraître le 18 mars dernier.

[STECO SOCIAL NEWS MARS 22 DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES DES RISQUES PROFESSIONNELS](#)